

## CAHIER DES CHARGES DU RESI

### OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Mieux prendre en compte les problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de précarité afin que les questions de santé ne soient pas un frein à l'insertion professionnelle et/ou sociale
- Développer la collaboration : en externe avec les intervenants sanitaires de droit commun et la MDPH, en interne avec l'Équipe Santé et les travailleurs sociaux des territoires

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- **Des consultations médicales individuelles** pour évaluer les freins physiques et psychiques à l'insertion et évaluer l'aptitude au travail
- **Intégration d'un médecin du RESI à l'Équipe Santé**
- **Des temps d'échanges et de concertation avec les travailleurs sociaux et les référents RSA**
- **Et/ou des séances d'animations collectives** visant à adopter des comportements favorables à la santé et à améliorer les connaissances qui la favorisent
- **Et/ou participation à des projets territoriaux spécifiques** : présence du médecin aux CTRSA, préparation aux bilans de santé, liens avec la MDPH...

### PUBLIC :

- Les allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs
- Les publics prioritaires de la collectivité, notamment les jeunes (garantie jeune, Pass'accompagnement)
- Les travailleurs sociaux référents de parcours

### MODALITÉS DE FINANCEMENT : BP 2016 = 65 000 €

- **Tarif horaire = 110**

### RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR TERRITOIRE (calculées en fonction du nombre de consultations proposées)

Territoires	Strasbourg	Euro-métro-pole Nord (1)	Haguenau	Sélestat	Euro-métro-pole Sud	Saverne	Molsheim	Wissembourg
Nombre de consultations maximum proposées en 2016, selon les besoins	210	114	90	57	43	29	25	21

<b>Enveloppe budgétaire en euros</b>	<b>23 000</b>	<b>12 600</b>	<b>10 000</b>	<b>6 308</b>	<b>4 800</b>	<b>3 210</b>	<b>2 772</b>	<b>2 310</b>
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Au cours des temps de **permanences**, dont le calendrier est établi en concertation avec les UTAMS, le médecin du RESI proposera :

### Des consultations individuelles :

- une consultation = 1 heure
- la personne est orientée par le TS vers le RESI via une fiche de demande et prend rendez-vous auprès d'un médecin en contactant le secrétariat de RESI
- lieu de la consultation : dans les locaux de l'UTAMS
- à la fin de la consultation, le médecin du RESI remet la fiche de liaison à la personne, à destination du travailleur social
- le médecin fait également si nécessaire un retour au travailleur social qui a orienté la personne en lui communiquant des informations pertinentes et complémentaires dans le respect du secret médical (avis sur des projets professionnels compatibles avec la santé, des éventuelles contre-indications médicales, une orientation vers le droit commun,...)
- les consultations se déroulent au cours de permanences dans les UTAMS

Le médecin pourra réaliser un maximum de 6 consultations au cours d'une journée et 3 au cours d'une demi-journée de permanence.

### Des temps d'échanges et de concertation avec les travailleurs sociaux :

Le médecin participera à des temps d'échanges et de concertation avec les travailleurs sociaux qui le souhaitent, sur des situations relevant de problématiques liées à la santé. Ces temps d'échanges seront à formaliser avec chaque territoire.

**Les temps de permanences devront être respectés afin de favoriser les temps d'échanges avec les professionnels.**

## MODALITÉS DE TRAVAIL AVEC L'ÉQUIPE SANTÉ :

Le médecin a intégré l'Equipe Santé de l'UTAMS Eurométropole Nord située à Bischheim, à raison d'une demi-journée par semaine, le lundi après-midi. Il travaille au sein de l'équipe pluridisciplinaire composée d'un psychologue et d'une infirmière. Il accueille en consultation médicale des personnes bénéficiaires des minima sociaux et des personnes en situation de précarité orientées par les travailleurs sociaux du territoire. Il donne des conseils d'orientation, si besoin, vers des dispositifs de soins de droit commun. Il participe au groupe d'échanges sur les pratiques programmé toutes les 6 semaines à l'UTAMS, avec les référents de parcours du territoire.

Il propose également au cours de ses temps de présence un accueil et un soutien à la pratique des professionnels. Enfin, il favorise le partenariat avec les différents intervenants du champ médico-social du territoire de façon à développer le travail en réseau.

## MODALITÉS DES ANIMATIONS COLLECTIVES : à destination des bénéficiaires du RSA exclusivement

- une animation collective = 2 heures ou 3 heures, à définir en fonction du territoire géographique et des besoins

- les thématiques : l'équilibre alimentaire, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, le sommeil, l'hygiène de vie, les problèmes psychologiques, l'estime de soi, les problèmes ostéo-tendineux, le tabagisme, les addictions,...
- dans les UTAMS : thématiques et calendrier à définir en concertation avec les UTAMS
- 3 animations collectives / UTAMS / an

*Des animations collectives pourront être organisées par le RESI sans financement CD*

**MODALITÉS DE PARTICIPATION À DES PROJETS SPÉCIFIQUES :** calendrier et thématiques à définir en concertation avec les UTAMS

*Les réunions partenariales ne sont pas financées dans le cadre de ce cahier des charges. Le RESI y participera en fonction de ses possibilités*

- (1) **L'UTAMS Eurométropole Nord bénéficie d'une Equipe Santé** composée d'un médecin, d'un psychologue et d'une infirmière, qui accueille les bénéficiaires des minima sociaux en consultation individuelle et oriente vers le système de soins de droit commun.

## RÉPARTITION DES PERMANENCES PAR TERRITOIRE

<b>TERRITOIRE</b>	<b>Nombre de permanences mensuelles</b> (sur 11 mois)
<b>STRASBOURG</b>	Les Consultations ont lieu à la Meinau, au siège du RESI
<b>Eurométropole NORD</b>	<b>1 journée ½ /mois + ½ journée hebdomadaire</b>
<b>HAGUENAU</b>	<b>1 journée ½</b>
<b>SÉLESTAT</b>	<b>1 journée</b>
<b>Eurométropole SUD</b>	<b>1 journée</b>
<b>SAVERNE</b>	<b>1 journée</b>
<b>MOLSHEIM</b>	<b>1 journée</b>
<b>WISSEMBOURG</b>	<b>1 journée tous les deux mois</b>

Le RESI sera susceptible de recevoir des personnes orientées par d'autres structures dans les locaux des UTAMS dans la mesure de leurs possibilités